



Publicité d'une consultation de marchés publics

Dépositaire de la consultation :

Etablissement : Lycée Robert Schuman
Adresse : 2 quai des Pêcheurs
BP 30233
67504 HAGUENAU CEDEX

Pouvoir adjudicateur :
M. BAILLET Cédric
Contact : Mme HOPP EMMANUELLE
Tel : 03 88 07 44 00
Fax :
Email : emmanuelle.hopp@ac-strasbourg.fr

Détail de la consultation - PAJI/24/05320 :

Type de produit : PS03 : Services - Sorties et voyages - Transports
Objet : Voyage en Normandie 28/04/25 au 02/05/2025 ou 05/05/25 au 09/05/2025

Descriptif :
Pouvoir adjudicateur :
LYCEE EUROPEEN ROBERT SCHUMAN
2, quai des Pêcheurs
67500 HAGUENAU

Représenté par Monsieur Cédric BAILLET, Provisur
Comptable assignataire : Madame Emmanuelle HOPP, Agent comptable

Réfèrent du marché à contacter : Emmanuelle HOPP
03.88.07.44.00 - intendant.0670020h@ac-strasbourg.fr
Code CPV principal :
63510000-7 Services d'agences de voyages et services similaires
Modalités de publicité :
Simplifiée en raison des délais - consultation de plusieurs opérateurs.
Date limite de retour des offres :
Date limite de dépôt des offres le 03/11/2024 à 23h59 (délai impératif).

Détails des besoins
Effectif : 37 élèves (23 élèves de 2nde euro anglais + 6 élèves de 1ère ST2S (euro anglais) + 8 élèves de Tle ST2S (euro anglais).
Accompagnateurs : 3
Période : du lundi 28 avril au vendredi 2 mai 2025 / du lundi 5 mai au vendredi 9 mai 2025.
Transport : autocar.
Hébergement et restauration (à Bayeux) :
Hostellerie des Grands Chapeaux (Bayeux) Capacité d'hébergement maximum : 50 personnes.
Pension complète : dîner, nuitée, petit-déjeuner, déjeuner (buffet pique-nique ou sur place) : de 45,00 à 49,00 .
Adresse : 42, rue Saint-Laurent 14400 BAYEUX
Tel. : 02 31 16 85 76 / e-mail : accueil@lestourelles-vacances.com

Auberge de Jeunesse Family Home Les Sablons (Bayeux) Capacité d'hébergement maximum : Family Home (90 pers.) / Les Sablons (75 pers.)
Pension complète : dîner, nuitée, petit-déjeuner, déjeuner (buffet pique-nique ou sur place) : 36,00 .
Adresse : 39, rue Général de Dais 14400 BAYEUX
Tel. : 02 31 92 55 72 / e-mail : Familyhome@orange.fr

Programme :

J1 Lundi : Voyage Haguenau Bayeux
08h00 : Départ en car de tourisme du Lycée Robert Schuman (2, quai des Pêcheurs 67500 HAGUENAU), en direction de Bayeux (14400).
Distance : 750 km Durée : 9h30.

12h00 : Déjeuner (panier pique-nique, à prévoir par les familles) pris sur une aire d'autoroute.
18h00 : Arrivée à Bayeux Installation et dîner (lieu d'hébergement).
20h00 : Balade dans Bayeux, puis nuit.

J2 Mardi : Arromanche Omaha Beach
08h00 : Petit-déjeuner (lieu d'hébergement)
09h30 : Musée d'Arromanche (Distance : 11 km Durée : 25 min).
Adresse : place du 6 Juin 14117 ARROMANCHES.
Tarif : 5,60 / élève (1 gratuit accompagnateur pour 10 élèves).

Documents à produire : Devis descriptif détaillé du séjour incluant les options visite et assurance
Le contenu du dossier pédagogique
Les conditions d'accompagnement en cas de difficulté lors du séjour
La copie de l'assurance RCP, la copie du certificat d'immatriculation

Attribution du marché à l'offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

Prix de la prestation du service : 60 %
Qualité de la prestation et du contenu : 40 %

Consultation publiée du 21/09/2024 au 03/11/2024. Echéance le 03/11/2024 à 23h59 (Heure de Paris).

AJI - Gestion pour l'Education

58 avenue Saint Augustin
06200 Nice

Tel : 04 92 29 01 19 Fax : 04 93 18 04 98

contact@aji-france.com

Publicité d'une consultation de marchés publics (Suite)

Détail de la consultation - PAJI/24/05320 (Suite) :

Descriptif :

Tel. : +33 (0)2 31 22 34 31 e-mail : info@musee-arromanches.fr

12h00 : Déjeuner à Arromanche (panier pique-nique proposé par le lieu d'hébergement).

14h30 : Visite de la Pointe du Hoc (Distance : 32 km durée : 50 min).
Adresse : Mémorial de la Pointe du Hoc 14450 CRICQUEVILLE-EN-BESSIN.
Visite guidée par les professeurs (durée : 1h00).

16h00 : Visite d'Omaha Beach (Distance : 12 km durée : 20 min).
Adresse : Omaha Beach Avenue de la Libération 14710 SAINT-LAURENT-SUR-MER
Visite guidée par les professeurs (durée : 0h30).

17h00 : Cimetière militaire (Normandy American Cemetery) de Colleville-sur-Mer : le cimetière de Colleville-sur-Mer est l'un des deux cimetières américains en Normandie. Près d'Omaha Beach, il contient 9 386 tombes de soldats américains tombés pendant le D-Day et la bataille de Normandie. Visite guidée par le personnel du cimetière militaire. Réservation à prévoir.

Adresse : 14710 COLLEVILLE-SUR-MER.
Tel. : +33 (0)2 31 51 62 00 e-mail : info@abmc.gov

19h00 : Déjeuner et nuit (lieu d'hébergement).

J3 Mercredi : Sainte-Mère-l'Église et Carentan.

07h00 : Petit-déjeuner

09h30 : Airborne Museum (Distance : 56 km Durée : 1h00).

Adresse : 14, rue Eisenhower 50480 SAINTE-MÈRE-L'ÉGLISE

Tarif : 8,50 (visite guidée) Durée : 2h00.

Tel. : +33 (0)2 33 41 41 35 e-mail : infos@airborne-museum.org

12h00 : Déjeuner à Sainte-Mère-l'Église (panier pique-nique proposé par le lieu d'hébergement).

14h30 : Dead Mans Corner Museum (Distance : 11 km Durée : 15 min).

Adresse : 2, village de l'Amont 50 500 CARENTAN-LES-MARAIS

Tel. : / e-mail :

Tarif : 11,00 / élève (D-Days Experience avec simulateur de vol, Maison historique et cinéma 3D) Durée : 2h00 à 2h30.

18h00 : Batterie de Longues-sur-mer (Distance : 54 km / Durée : 1h00). Placées au cur de la zone de débarquement alliée, entre Omaha Beach et Gold Beach, les batteries allemandes de Longues-sur-Mer constituent une des batteries du Mur de l'Atlantique. En 1944, le site accueillait 4 casemates armées de canons de 150 mm, un poste de direction des tirs d'artillerie et divers blockhaus utilisés comme abris ou stock de munitions.

Visite pendant 0h30 (commentaire fait par les professeurs).

19h00 : Déjeuner et nuit (lieu d'hébergement).

J4 Jeudi : Falaise et Caen.

07h30 : Petit-déjeuner.

09h30 : Falaise, une ville normande dans la tourmente (Distance : 67 km / Durée : 1h00).

Visite guidée de la ville de Falaise par l'office de tourisme : avec un nombre de morts plus important que celui des militaires, les populations civiles sont les premières victimes de la Seconde Guerre mondiale. Ce parcours à travers Falaise et son Mémorial permet de découvrir la Seconde Guerre mondiale à travers le regard des populations civiles normandes (durée : 1h15).

Visite guidée du Mémorial par l'office de tourisme : Le Mémorial est composé de trois espaces dédié au quotidien des Civils sous l'Occupation (France occupée avec administration allemande, et l'État français problématiques soulevées par l'Occupation : vie quotidienne des Français, répression de la Résistance normande, persécution des populations juives ou exode), sur la Libération (bombardements ayant précédé la Libération ; rencontre entre civils et soldats ; reconstruction) et une salle immersive plongeant au cur de l'enfer des bombardements de la Seconde Guerre mondiale (durée : 1h30).

Tarif : 13,00 / élève / Durée : 3h00.

12h30 : Déjeuner à Falaise (panier pique-nique proposé par le lieu d'hébergement).

14h00 : Mémorial de Caen (Distance : 43 km / Durée : 45 min).

Visite guidée « La Seconde Guerre mondiale : fragilité des démocraties face aux totalitarismes ». Réservation à prévoir.

Adresse : esplanade Général Eisenhower 14000 CAEN

Tarif : 10,70 / élève (entrée + visite guidée).

Tel. : +33 (0)2 31 06 06 45

17h00 : Quartier libre à Caen.

19h00 : Déjeuner et nuit (lieu d'hébergement).

J5 Vendredi : Bayeux Haguenuau.

07h00 : Petit-déjeuner (lieu d'hébergement).

08h00 : Départ en car de tourisme de Bayeux vers le Lycée Robert Schuman (2, quai des Pêcheurs 67500 HAGUENAU).

Distance : 750 km Durée : 9h30.

12h00 : Déjeuner sur une aire d'autoroute (panier pique-nique proposé par le lieu d'hébergement).

18h00 : Arrivée à Haguenuau.

L'ensemble des entrées aux sites, musées et monuments devront être réservées et payées par le prestataire.

Des propositions complémentaires ou alternatives peuvent être présentées en option.

Conditions d'hébergement

L'hébergement s'effectue en hôtel ou auberge de jeunesse.

Devront être inclus dans la prestation :

les petits -déjeuners

les déjeuners

les dîners

Conditions financières

Le prix global du voyage figurant sur l'acte d'engagement est un prix global TTC ferme et définitif et doit comprendre l'ensemble des frais et charges liés à la bonne réalisation du séjour, y compris les éventuels frais imprévisibles, à l'exception des prestations intellectuelles réalisées par les enseignants de l'établissement. Aucun frais supplémentaire ne pourra être facturé sans l'accord express et écrit de l'ordonnateur de l'établissement.

AJI - Gestion pour l'Education

58 avenue Saint Augustin
06200 Nice

Tel : 04 92 29 01 19 Fax : 04 93 18 04 98

contact@aji-france.com

Publicité d'une consultation de marchés publics (Suite)

Détail de la consultation - PAJI/24/05320 (Suite) :

Descriptif :

Les conditions financières doivent notamment respecter :

la circulaire n°2011-117 du 03/08/2011 : « dans le cas où des conditions tarifaires avantageuses sont accordées par le voyageur (ex : remise à caractère commercial), elles doivent bénéficier à l'ensemble des participants ». En conséquence, un prix unique pour l'ensemble des participants, élèves et accompagnateurs, figurera sur l'acte d'engagement.

la lettre ministérielle du 10/10/2011 : « aucune somme forfaitaire destinée à couvrir d'éventuels frais imprévisibles ne peut être remise aux professeurs accompagnateurs ». En conséquence, le prix global du voyage figurant sur l'acte d'engagement doit comprendre l'ensemble des prestations gérées dans le cadre de la remise de l'offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.

Un devis détaillé mentionnera le prix global du voyage, ainsi que le prix unitaire, les conditions de transport, les conditions d'hébergement et de restauration dans leurs détails, les conditions de visite des sites retenus. Toutes les particularités propres au pays visité impactant les relations contractuelles devront être spécifiées.

En option devront être proposés :

- une assurance annulation collective pour le groupe complet et individuelle sans franchise ni limite calendaire, y compris pour les annulations pour cause de force majeure, rapatriement, vol et pertes de bagages et pour toutes les visites comprises.

Procédure de consultation

Marché passé en application de l'article 4 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et selon une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, compte tenu de l'estimation du coût de la prestation (inférieur à 215 000 HT).

Le présent document fait référence au cahier des clauses administratives générales fournitures courantes et services (CCAG-FCS).

L'acheteur public se réserve la possibilité de négocier avec les candidats les conditions financières et matérielles des offres.

Les pièces contractuelles du marché sont, dans l'ordre de priorité décroissante :

la notification à l'entreprise retenue

la présente lettre de consultation décrivant les besoins

le cahier des clauses administratives générales, fournitures courantes et services

le devis de l'entreprise

Date limite de dépôt des offres et délai de notification

Date limite de dépôt des offres le 03/11/2024 à 23h59 (délai impératif).

Modalités d'envoi des offres

Les offres peuvent être adressées par voie postale ou de manière dématérialisée par courriel :

> intendant.0670020h@ac-strasbourg.fr

> Lycée européen Robert Schuman
INTENDANCE - MAPA n°2024-004
2, quai des Pêcheurs
67500 HAGUENAU

Critères de choix avec leur ordre de priorité

Les candidatures seront jugées sur la capacité du candidat à pouvoir assurer les besoins de l'établissement.

> Prix de la prestation de service : 60 %

> Qualité de la prestation et du contenu : 40 %

Pièces à fournir

> Un devis descriptif détaillé du séjour incluant les options visite et assurance

> Le contenu du dossier pédagogique

> Les conditions d'accompagnement en cas de difficulté lors du séjour

> La copie de l'assurance RCP, la copie du certificat d'immatriculation.

Prix, paiements et pénalités

Les prix peuvent faire l'objet d'une négociation.

Les prix sont fermes et définitifs sur la durée du marché.

L'acheteur public règle par virement bancaire. Le délai est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification. Le délai de paiement peut faire l'objet de négociation.

Pour les agences de voyage titulaires de la licence de tourisme ainsi que pour les associations agréées tourisme, le paiement d'un acompte jusqu'à 70% du coût total des prestations est accepté.

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant au CCAG-FCS.

Conditions de résiliation

Conformément à l'article 99 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, à tout moment la procédure peut être déclarée sans suite. Dans ce cas, l'acheteur public communique aux opérateurs économiques ayant participé à la procédure, dans les plus brefs délais, les raisons pour lesquelles il a décidé de ne pas attribuer le marché public ou de recommencer la procédure.

L'établissement se réserve le droit de déclarer le marché infructueux ou de retarder son exécution au regard de la qualité des offres reçues ou du défaut de financement.

Transmission des offres :

- En déposant vos offres sur cette plateforme